

Cote du document: EC 2015/88/W.P.4/Add.1
Point de l'ordre du jour: 5
Date: 18 juin 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Réponse de la direction à l'évaluation de l'impact du Programme de développement tribal du Jharkhand-Chattisgarh, en Inde

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Nigel Brett
Chargé de programme de pays
Conseiller principal de portefeuille
Division Asie et Pacifique
téléphone: +39 06 5459 2516
courriel: n.brett@ifad.org

Alessandra Garbero
Statisticienne
Département de la stratégie et des savoirs
téléphone: +39 06 5459 2458
courriel: a.garbero@ifad.org

Lisandro Martin
Administrateur principal de portefeuille
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation – Quatre-vingt-huitième session
Rome, 26 juin 2015

Pour: Examen

Réponse de la direction à l'évaluation de l'impact du Programme de développement tribal du Jharkhand-Chattisgarh, en Inde

Observations générales

1. La direction prend acte du travail pertinent et exhaustif effectué par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) afin de mener à bien l'évaluation de l'impact du Programme de développement tribal du Jharkhand-Chattisgarh et se félicite de l'analyse systématique et des recommandations précises que contient le rapport. Elle trouve rassurant que les conclusions générales de l'évaluation s'inscrivent dans le droit fil du rapport d'achèvement du projet, qui s'est révélé être un précieux outil d'apprentissage opérationnel.
2. La direction est consciente du fait que l'évaluation de l'impact ex post constitue une opération complexe lorsqu'il s'agit de projets à long terme composés d'activités multiples tels que le projet en question, dans la mesure où cela suppose des stratégies de collecte de données exhaustives et coûteuses qui sont longues à mettre en place. Ces difficultés sont amplifiées lorsqu'aucun critère d'évaluabilité n'a été établi au moment de la conception du projet, comme c'est le cas ici. Nonobstant ces difficultés, la direction tient à souligner le caractère opportun de ce rapport, compte tenu de l'importance que revêtent les enseignements tirés de ce type d'évaluation et de la priorité accordée à l'évaluation de l'impact durant la période couverte par la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10).
3. La direction souligne que le rapport présente une évaluation correcte du projet qui, malgré des insuffisances notables, a obtenu des résultats tangibles. Elle se félicite des conclusions positives de l'évaluation s'agissant de la qualité de la supervision et de l'appui à l'exécution fournis par le FIDA ainsi que de l'examen à mi-parcours, qui ont facilité la mise en œuvre du projet dans un environnement extrêmement difficile, y compris dans des districts isolés où règne l'insurrection. La direction avale donc le constat de l'évaluation selon lequel le projet a eu un impact positif sur le groupe cible, a généré des avantages en termes de mobilisation et d'autonomisation communautaires et de développement du microfinancement, et a contribué utilement à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La direction est heureuse de constater que l'évaluation d'aspects relevant davantage de la sphère d'influence du FIDA – comme l'alignement des objectifs du projet sur les politiques et stratégies du gouvernement et du FIDA, ou encore la promotion d'innovations techniques et institutionnelles – est positive.
4. La direction apprécie l'utilité des enseignements présentés dans le rapport et attend avec impatience de pouvoir mettre en œuvre les recommandations.

Recommandations

5. Adapter la conception au contexte. La direction reconnaît que la conception de tous les projets devrait reposer sur une analyse approfondie tant de la pauvreté que des institutions, mais toujours dans la limite des ressources disponibles et en mettant autant que possible à profit les évaluations existantes. La direction concorde également avec le fait que l'on ne devrait plus financer avec un seul prêt des projets mis en œuvre dans deux États, à moins qu'une stratégie précise d'intégration ne soit prévue. À cet égard, elle fait observer que, depuis l'accord qui s'est dégagé durant l'évaluation du programme de pays en 2011, le FIDA ne finance plus de projets couvrant deux États en Inde.
6. Convergence avec les programmes gouvernementaux. La direction approuve la recommandation selon laquelle tous les projets doivent préciser de quelle manière ils sont en harmonie avec les principaux programmes agricoles et ruraux,

au niveau du pays et de l'État. De fait, depuis 2011, tous les nouveaux projets comportent des plans détaillés de convergence avec des programmes nationaux comme la Mission nationale pour les moyens de subsistance ruraux (NRLM), et les projets en cours ont été adaptés afin d'intégrer des plans de convergence. De l'avis de la direction, un certain nombre de meilleures pratiques voient le jour en matière de convergence; ainsi, la Société de promotion et de financement de la femme du Madhya Pradesh et la Société de promotion de la femme au Maharashtra – organismes chef de file du Programme d'autonomisation des femmes rurales du Tejaswini, financé par le FIDA – ont conclu des mémorandums d'accord avec la NRLM.

7. **Stratégie de durabilité.** La direction convient que tous les projets financés par le FIDA devraient être conçus de manière à garantir la durabilité des avantages. De fait, de considérables avancées sont accomplies dans le programme de pays de l'Inde, grâce notamment à la formation d'institutions de base telles que les comités villageois de développement dans le cadre du Programme d'autonomisation et de promotion des moyens de subsistance des populations tribales dans l'Orissa ou les sociétés de commercialisation du poisson dans le cadre du Programme post-tsunami de promotion de moyens de subsistance durables. Ces institutions de base se regroupent toujours plus en organismes faitiers – fédérations de pêcheurs dans le cadre du programme post-tsunami et centres de ressources à gestion communautaire du Maharashtra dans le cadre du programme Tejaswini – qui, pour la plupart, sont sur le point d'atteindre l'autosuffisance financière et sont enregistrés comme sociétés afin de garantir leur pleine autonomie.
8. **Suivi-évaluation.** La direction accueille favorablement les recommandations d'IOE préconisant le renforcement des outils d'auto-évaluation du FIDA – du cadre logique aux rapports de supervision et d'achèvement. Elle fait observer que, vu qu'il s'agit là pour le FIDA d'un domaine d'apprentissage systématique depuis plusieurs années, qui se base en partie sur des enseignements et des constats d'IOE, elle est en train d'élaborer un plan destiné à consolider le système d'auto-évaluation. Celui-ci, comme il est suggéré dans cette évaluation, privilégiera le recours à des approches d'évaluation flexibles (cadre logique comme principal outil de suivi tout au long du cycle de projet), à la gestion axée sur les résultats et à la mise à profit des enseignements tirés de l'exécution. Ce faisant, la direction cherchera notamment à tirer des enseignements du programme mis en oeuvre en Inde, qui est à l'avant-garde pour ce qui est du suivi des résultats; en effet, des enquêtes annuelles sur les résultats sont désormais réalisées sur l'ensemble du portefeuille, des experts en suivi-évaluation participent aux missions de supervision, les rapports d'achèvement sont revus par des pairs, et les cadres logiques sont toujours plus utilisés comme outils de suivi.

Méthodologie

9. Pour la direction, l'évaluation de l'impact constitue un outil additionnel important pour mesurer l'efficacité du FIDA en matière de développement. Il est évident que le choix des outils de mesure doit être fonction du type de projet et de l'environnement dans lequel intervient l'aide du FIDA, des lacunes en termes de savoirs et des ressources disponibles. La direction est fermement convaincue qu'une meilleure compréhension de l'évaluation de l'impact en tant qu'outil permettra d'exploiter son potentiel en tant que mécanisme d'apprentissage. C'est dans cet esprit que sont soulevés les deux points ci-après.
10. En premier lieu, la direction est d'avis que, compte tenu de la complexité de ce type d'évaluation, il sera nécessaire à l'avenir de redoubler d'efforts afin que les compromis méthodologiques soient décrits en détail dans les documents d'orientation. La direction est d'avis que cette évaluation aurait pu gagner encore en qualité si certains choix méthodologiques avaient été différents, comme par

exemple l'utilisation plus systématique des méthodes de rappel pour reconstruire les bases de données de référence lorsque leur qualité est insuffisante.

11. En deuxième lieu, la direction estime que, dans les évaluations de l'impact à venir, l'accent devrait être mis sur le plein respect des protocoles internationaux standards, s'agissant par exemple de décrire les techniques appliquées pour évaluer l'appariement sur les scores de propension, et d'exposer les principales hypothèses sur lesquelles repose la méthode d'estimation.